

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 DECEMBRE 2016

**DELIBERATION N° : 20161227\_67**

**OBJET** : Budget Primitif 2017 :  
Attribution d'une subvention à  
l'ASSOCIATION AUTOMOBILE SPORTIVE  
PROMO (ASA PROMO)

NOTA : Le Député-Maire certifie que le  
compte rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie, le :

09 JAN. 2017

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents : 28  
Procuration : 6  
Votants : 34  
Abstention : 0  
Exprimés : 34

L'an deux mille seize, le vingt-sept décembre à dix sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François

**Représentés**

LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée  
VIENNE Raymonde représentée par LANDRY Christian  
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude  
HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

L'adjoint délégué  
Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur NAZE Jean Denis, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**Budget Primitif 2017 :**  
**Attribution d'une**  
**subvention à**  
**l'ASSOCIATION**  
**AUTOMOBILE SPORTIVE**  
**PROMO (ASA PROMO)**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PROMO participe activement au dynamisme associatif de Saint-Joseph à travers des activités liées à son objet statutaire : la promotion du sport automobile et l'organisation de compétitions sportives.

L'association organisera le Rallye National de Saint-Joseph en mai 2017.

Afin de lui permettre de préparer cet événement dans les meilleures conditions pour l'année 2017, il convient que le conseil municipal délibère sur le montant de la subvention à allouer à ladite association ainsi que sur l'attribution des aides en nature suivantes :

- la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
- les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique ;
- les prestations de services acquises par la commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
  - prestation de restauration dans la limite maximale de 2 000 € ;
  - prestation de communication dans la limite maximale de 10 000 €.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PROMO une subvention d'un montant de 2 500 € (ligne d'imputation budgétaire 6574) ;
- d'approuver l'attribution des aides en nature susvisées ;
- d'autoriser le Député-Maire d'autoriser le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°67,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

**Présents : 28**

**Représentés : 6**

**Pour : 34**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

Envoyé en préfecture le 11/01/2017

Reçu en préfecture le 11/01/2017

Affiché le 09/01/2017

ID : 974-219740123-20161227-DCM20161227\_67-DE

**Article 1<sup>er</sup> .-** **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PROMO une subvention d'un montant de 2 500 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).

**Article 2.-** **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :

- la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
- les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique ;
- les prestations de services acquises par la commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
  - prestation de restauration dans la limite maximale de 2 000 € ;
  - prestation de communication dans la limite maximale de 10 000 €.

**Article 3.-** **AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 4.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
L'adjoint délégué  
Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

09 JAN. 2017

